



Compte-rendu de la Formation spécialisée du 18 juin 2026

Sommaire

- Avancement des travaux et du déménagement à la Ruche (p. 1)
- Registre SST plénier (p. 2)
- Restitution de la visite au laboratoire ICAR (p. 3)
- Bilan d'activité de la cellule d'écoute et d'accompagnement (p. 4)
- Chaleur (p. 5)
- Registre SST retreint (p. 5)
- Question diverse et alertes multiples (p. 5)

Présent·es à cette séance :

Membres de la direction : Présidente, VP RH ; DGS ; DRH ; Responsable du service environnement de travail et action sociale ; chargé·es de prévention ; Conseiller de prévention (délégation régionale du CNRS)

Représentant·es du personnel : CGT (3), UNSA (4), FSU (3).

Résumé (non-exhaustif) des débats :

La séance est ouverte à 14h06 par la présidente.

Séance plénière

Avancement des travaux et du déménagement à la Ruche

Le directeur de la DIMMO annonce que la livraison de la Ruche sera finalement en retard. Il y aura donc une ouverture partielle du bâtiment, avec des déménagements à partir du 7 juillet. Les espaces seront bien compartimentés pour séparer au mieux les espaces en travaux et les espaces en déménagements.

La temporalité est la suivante :

À partir du 7 juillet, le PC sécurité, à partir du 13 les laboratoires (ERIC, EMC, CRPPC), puis le SPS, le Cosie, le GSN et l'accueil.

Le déménagement devrait se faire entre les 3 semaines de juillet et la semaine de la réouverture, en août. Le chantier restera actif pendant l'été. La réception totale du bâtiment est prévue le 24 août.

Le directeur de la DIMMO nous explique que les retards viennent de multiples sources, de différentes entreprises ayant accumulé des petits retards.

À cette occasion, **la présidente** nous fait également un point sur l'avancement du contentieux avec la région, puisque les fonds bloqués sont fléchés pour la Ruche. La balle est dans le camp de la préfecture (ce sont eux qui sont garant de l'exécution de ce paiement), mais Lyon 2 n'a toujours rien reçu.

Registre SST

Il y a une fiche SST concernant les conditions d'examen liées à la chaleur. En effet, il faisait 37°C amphi Laprade lors d'un examen fin mai.

La direction annonce que certains amphis sont équipés de déstratificateurs, qui permettent de rafraîchir notablement l'air. Un de ces systèmes va être installé dans l'amphi Laprade également.

Pour toutes les autres salles ? Malheureusement c'est impossible d'adapter certains locaux. **La direction** annonce que des ventilateurs sont installés dans certaines salles, mais ici aussi il est impossible d'équiper toutes les salles et tous les amphis. Pour l'heure la priorité est mise sur les amphithéâtres, où il y a encore des examens. De même, la mise à disposition d'eau dans les salles d'examens n'est pas envisageable. Chaque étudiant·e doit ramener sa propre gourde et espérer que les surveillant·es les laissent sortir de l'épreuve pour les remplir...

Pour **la CGT** il y a un problème d'anticipation ! Comment peut-on être surpris·es tous les ans par les vagues de chaleur et les vagues de froid ?! Bon, les aménagements proposés sont ponctuels et **la direction** avoue son incapacité à porter des projets à plus long terme, problématique commune à tous les bâtiments publics. Zut.

À noter que si vous souhaitez saisir le registre Santé et Sécurité au Travail , deux possibilités s'offrent à vous :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Vous pouvez le saisir en ligne, depuis l'intranet : https://www.univ-lyon2.fr/services-et-procedures/prevention-et-securite/signalement/registre-sante-et-securite-au-travail (il est également possible, via cette procédure, de joindre des documents pour attester des faits observés : photos, captures d'écran, etc.) |
|---|

- Vous pouvez écrire dans le **registre au format papier** : à l'université Lyon 2, ce registre se trouve au **PC sécurité**.

Lorsque vous saisissez ce registre, votre signalement est ensuite transmis à l'ensemble des membres de la Formation Spécialisée (administration, représentant·es du personnel), et est étudié pendant l'instance. Il donne lieu à des suites adaptées à la situation.

Vous pouvez faire des signalements autant pour des faits vécus qu'observés.

N'hésitez pas non plus à vous rapprocher des organisations syndicales et/ou des représentant·es du personnel à la Formation Spécialisée si vous souhaitez être accompagné·e concernant une situation !

Séance restreinte

La séance restreinte est ouverte par **la Présidente**.

Restitution de la visite de la FSSSCT de l'ENS au laboratoire ICAR

La délégation de l'ENS présente ses constats et ses préconisations, dont un certain nombre concernent spécifiquement l'université Lyon 2.

Le constat est que l'ambiance est plutôt bonne dans cette unité, même si l'austérité budgétaire se fait concrètement sentir (de nombreux départs non remplacés ces dernières années, avec une dynamique qui risque d'empirer). La délégation constate également de grandes lourdeurs administratives côté Lyon 2, une inégalité d'accès à la médecine du travail, et des inégalités de traitements des BIATSS ou des EC en fonction des tutelles, notamment dans l'attribution des primes. Une inquiétude pour le laboratoire vient également des formations thématiquement liées au laboratoire qui risquent de fermer côté Lyon 2, ce qui va affecter les recrutements en thèse, notamment.

Les préconisations spécifiques à Lyon 2 portent sur les procédures administratives, qui doivent être plus clairement communiquées notamment pour les doctorant·es. De manière générale, la délégation préconise un plus grand effort de transparence sur les procédures RH, également pour les primes et les avancements de carrière. Une autre préconisation porte sur l'utilisation de Notilus, sujet récurrent en FSSSCT depuis sa mise en place (voir les compte-rendu CGT des instances)...

La présidente répond en priorité au point sur la situation du restaurant Universitaire Descartes (ENS), qui ne concernait pourtant pas Lyon 2, en disant qu'il ne concerne pas Lyon 2. C'est bien vrai ! Diversion réussie ?

Coup de chance pour la direction de Lyon 2, tous les dysfonctionnements évoqués et toutes les préconisations énoncées ne la concernent pas : pour les doctorant·es ? Voir les écoles doctorales. Le recrutement d'un·e médecin·e du travail à plein temps ? On essaye, on essaye, mais pour l'instant « on ne peut pas garantir que les visites de médecine préventive seront assurées ». Pour les autres questions ? C'est soit plus haut, soit plus bas, soit de toute manière très emmêlé avec les autres tutelles.

La CGT rappelle que les écoles doctorales n'ont aucun pouvoir sur les questions RH et les questions de santé et sécurité au travail. La CGT insiste donc pour que les préconisations concernant Lyon 2 soient écoutées côté Lyon 2.

Le DGS fini par demander à la déléguée CGT si elle a des conseils pour le recrutement d'un ou d'une médecin du travail pour l'université. Dommage, le recrutement pour le service de médecine préventive ne fait pas partie de sa fiche de poste... un autre poste à pourvoir (un jour), peut-être ?

Vote : la FSSSCT vote à l'unanimité les préconisations contenues dans ce rapport.
On attend maintenant le plan d'action pour mettre en œuvre ces préconisations...

Bilan de la cellule d'écoute et d'accompagnement

La chargée de prévention fait le bilan de l'activité de la cellule d'écoute. En 2024, ce sont 37 demandes, en 2025, 124 ; et il semblerait que l'augmentation se maintienne pour 2026 !

De nombreuses saisines demandent des accompagnements dans le temps, **la CGT** s'inquiète donc des moyens : la chargée de prévention, seule, voit 1 personne sur 20 dans l'établissement en 2025, et encore plus en 2026 ! On nous rassure, en disant que le suivi dans le temps mobilise de nombreux acteurs, et que la charge de travail est donc répartie après la saisine initiale.

N'empêche, **la CGT** s'inquiète.

Chaleur

On reparle de la chaleur, cette fois plutôt axé sur les conditions de travail des personnels.

Le niveau d'adaptation est dicté par les niveaux d'alertes de météo France, eux-mêmes établis par le préfet. Là où météo France a une compétence en termes de climat, on se pose un peu plus la question côté préfecture. Et dans tous les cas, la compétence en termes de conditions de travail, c'est nous qui l'avons ! **La CGT** demande que les adaptations soient mises en place en fonction de la température

dans les bureaux, et pas de l'avis de météo France, du préfet, d'une boule de cristal magique ou de [Paul le Poulpe](#).

On apprend de **la direction** que bien que les niveaux d'alerte conditionnent l'adaptation, rien n'empêche les agent·es de demander des adaptations et les chef·fes de service de les accepter en dehors des seuils météo France. C'est une première nouvelle !

On apprend également que les quelques étudiant·es ayant encore cours (notamment à l'IUT) ont l'air heureu·x·ses et pimpant·es, selon **la présidente** qui était sur le site le matin même.

Finalement, on voit que la situation est bien anticipée lorsque **le DGS** conclut cette partie par « si on passe en vigilance rouge, on fera une réunion de crise ».

Registre SST

Une fiche du registre concerne la chaleur, un protocole adapté aux besoins a été mis en place pour la personne concernée.

Une fiche concerne une question d'équipement informatique à la DIRCOM et au service culturel. Les agent·es de ces services argumentent d'un besoin spécifique lié aux métiers, qui selon elleux n'est pas pris en considération par la DSI.

La CGT argumente que le code du travail demande d'adapter le travail aux personnes et de tenir compte de l'état d'évolution de la technique, et de ce fait de rechercher une alternative qui convient aux personnels.

La direction va creuser certains points, notamment un nouveau matériel qui semble faire l'affaire.

La dernière fiche concerne une inquiétude liée à l'amiante dans le bâtiment M. **Le directeur de la DIMMO et le chargé de prévention** confirment que les relevés amiante sont à jour et qu'il n'y a pas de risque. **La CGT** demande s'il est possible pour la personne inquiète de changer de bureau, et s'il est possible de procéder à de nouvelles mesures, notamment dans l'air.

La direction répond que la personne a déjà changé de bureau, et que s'il est possible de faire de nouvelles mesures, celles-ci ont un coût et ne semblent pas nécessaires car le risque n'est pas avéré.

Questions diverses

La FSU propose une question sous forme d'énumération de sujets donc les *deadlines*, fixées par la direction, arrivent toutes dans les prochaines semaines. Ainsi, elle cite la saisie des UE sur SGCE, les maquettes liées à l'alternance et à la FC, le calendrier pour les MCCC, les budgets à refaire, le crédit sans emploi, la mise en paiement des heures complémentaires, le kit de formation pour les responsables communication, autant de sujets à traiter en parallèle, et qui doivent être bouclés avant la fermeture estivale.

Les organisations syndicales maintiennent qu'une fois que la période sera passée, on félicitera tout le monde, mais en attendant il y a un vrai risque d'épuisement professionnel et une vraie souffrance au travail qu'il convient d'anticiper avant qu'elle n'arrive, et à laquelle il faut répondre désormais.

La réponse de **la direction** vaut son pesant de cacahuètes : elle a de quoi nourrir le débat.

Le DGS assure en effet qu'il faut prioriser, et – nous mettons ici un verbatim -- : « on met d'emblée un délai plus court que le réel besoin car on anticipe que les gens seront en retard » : en effet, « c'est un problème de qualité et de confiance dans les autres au travail ».

Ça valait le coup de poser la question : au moins maintenant on sait que si les agent·es doivent tenir en souffrance des délais restreints, c'est parce qu'on les suspecte de ne pas pouvoir en tenir des plus longs. Tout s'explique !

Fin de la séance à 17h15.